

Dans son *Premier exposé annuel**, le Conseil expose ses grands principes directeurs :

« Nous nous sommes préoccupés non pas d'inventer de nouvelles formules d'intervention gouvernementale, mais plutôt de promouvoir l'élaboration rationnelle et la mise sur pied d'un ensemble coordonné de politiques et programmes sociaux en vue d'assurer la meilleure réalisation possible des objectifs économiques et sociaux que s'est donnés notre société. A cette fin, il est nécessaire que les décisions d'aujourd'hui tiennent compte des besoins de demain et cela s'applique non seulement aux décisions des gouvernements mais aussi à celles du secteur privé de l'économie ».

Le Conseil déclare dans la section de son *Premier exposé annuel* où il examine les possibilités de croissance de l'économie canadienne jusqu'en 1970 que le fait le plus frappant est l'augmentation formidable de la main-d'œuvre canadienne. Il estime que de 1965 à 1970 la main-d'œuvre devrait s'accroître de 2.6 p. 100 en moyenne par année, soit à un taux dépassant de plusieurs fois celui que l'on prévoit dans la plupart des pays européens et de beaucoup celui auquel s'attendent les États-Unis. Numériquement, cette augmentation de la main-d'œuvre canadienne devrait atteindre un million de travailleurs entre 1965 et 1970. Le Conseil a étudié cette croissance sensationnelle de la main-d'œuvre en fonction de l'objectif d'un plein emploi. En nul pays on n'entend par cet objectif l'emploi intégral de toute la main-d'œuvre; il y a toujours un peu de chômage volontaire ou encore un peu de chômage inévitable du fait des déplacements des travailleurs d'un emploi à un autre. Le Conseil en est arrivé à la conclusion qu'un taux de chômage moyen de 3 p. 100 par année constituerait un objectif pratique et réaliste pour le reste de la décennie, mais il a précisé que l'amélioration des politiques de main-d'œuvre (dans le sens d'un accroissement de la mobilité des travailleurs et d'un relèvement des niveaux d'éducation et de compétence) permettrait de viser éventuellement à un potentiel d'emploi plus élevé. Pour atteindre cet objectif de « plein emploi » malgré l'augmentation considérable de la main-d'œuvre, il faudra assurer au Canada un supplément net de 1,500,000 emplois au cours de la période de sept ans, de 1963 à 1970, soit à peu près le même nombre que durant les quatorze années antérieures.

Le Conseil a également insisté beaucoup sur l'augmentation de l'efficacité ainsi que sur un progrès soutenu de la productivité, qui sont de l'essence même de la croissance économique et qui constituent la véritable mesure de l'amélioration des conditions moyennes d'existence. Après un examen des tendances depuis la fin de la guerre, le Conseil a estimé que, compte tenu de la réduction du degré de sous-activité économique qui existait en 1963, la production par personne employée augmenterait à un taux moyen de 2.4 p. 100 par année jusqu'en 1970. Ce potentiel de productivité allié à une expansion très rapide de l'emploi, de 3 p. 100 environ en moyenne par année, jusqu'en 1970, représenterait une augmentation réelle moyenne de la production, c'est-à-dire en volume et à l'exclusion des variations de prix, de 5.5 p. 100 par année. Le Conseil a tenu à préciser que ces estimations du potentiel de la production pour 1970 ne constituent pas des prévisions des tendances futures mais plutôt des estimations sérieuses des possibilités à envisager. Le maintien d'un tel taux annuel moyen de croissance entre 1963 et 1970 signifiera, pour l'ensemble de la période, une augmentation de 50 p. 100 de la production réelle totale et de plus de 20 p. 100 du revenu réel par habitant.

Au sujet de l'objectif d'une stabilité raisonnable des prix, le Conseil a déclaré que, dans le contexte d'un régime flexible des marchés, les variations des prix et des coûts au Canada ne devraient pas, d'ici 1970, dépasser celles que nous avons connues de 1953 à 1963. Durant cette période, les prix à la consommation et les prix de tous les biens et

* Conseil économique du Canada, *Premier exposé annuel: Objectifs économiques du Canada pour 1970*. Imprimeur de la Reine, Ottawa, décembre 1964; \$3.50 (n° de catalogue: EC 21-1/1964F).